

# Chef de service Urbanisme et planification

## Au sein de la direction Aménagement opérationnel

### Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

#### 1. La collectivité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 92 000 habitants.

Elle rayonne sur un bassin de vie de 123 000 habitants soit plus du tiers de la population insulaire. Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville dans la communauté ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau et assainissement des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs sur le réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ;
- Opérations immobilières individualisées de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie d'intérêt communautaire ;
- Création, sur le territoire communautaire, d'espace test agricole ;
- Accueil et garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation (fourrière canine)
- Création, aménagement, gestion et animation des sentiers patrimoniaux communautaires ;
- Création, aménagement et gestion de la zone de mouillage et d'équipement léger du golfe de Lava ;

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, afin de pourvoir un poste de Chef de service urbanisme et planification.

#### 2. Le poste

<b>Dénomination</b>	Chef de service urbanisme et planification
<b>Liaisons hiérarchiques</b>	Rattachement hiérarchique auprès de la direction de l'aménagement opérationnel

#### Description du poste

Placé sous l'autorité de la direction de l'aménagement opérationnel, le chef de service urbanisme et planification a pour mission de piloter et de mettre en œuvre la stratégie intercommunale en matière d'urbanisme, de planification et de foncier.

Il accompagne les communes membres dans l'élaboration, l'évolution et la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme, dans une logique de cohérence territoriale et de solidarité intercommunale.

Il assure le portage politique, technique et partenarial du SCoT et veille à sa déclinaison opérationnelle au travers des politiques sectorielles (habitat, mobilités, développement économique, environnement, transition écologique)

Le poste contribue activement à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie foncière intercommunale, en lien avec les objectifs de sobriété foncière et de développement maîtrisé du territoire, et assure l'encadrement de la cellule foncier. Il est attendu une expertise foncière et patrimoniale dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement communautaires, et le portage des procédures de DUP nécessaires aux opérations dépendant de la CAPA.

Un travail permanent avec le reste de l'équipe est attendu sur les projets portés par le reste de la direction.

### **Les missions principales**

- Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité dans le domaine concerné et les mettre en œuvre.
- Assister et conseiller la direction ou les élus.
- Assurer une veille juridique et réglementaire.
- Gérer le budget et l'administration du service.
- Assurer le management opérationnel du service.
- Animer l'équipe.
- Évaluer les projets mis en œuvre.
- Contrôler l'application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail dans les situations de travail.
- Piloter les projets suivants :
  - Conduire les études lancées par la Direction de l'Aménagement et externalisées.
  - Réaliser les expertises en interne.
- Mener les missions foncières (prospections, stratégie).
- Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT).

### **Les missions ponctuelles :**

- Assurer une veille réglementaire et stratégique en matière d'urbanisme, d'aménagement et de transition écologique.

### **Caractéristiques personnelles recherchées :**

- Esprit d'équipe
- Rigueur
- Esprit de synthèse
- Capacité d'analyse
- Dialogue, écoute, qualités relationnelles
- Force de conseil et de proposition
- Diplomatie et pédagogie (capacités à fédérer des partenaires)
- Réactivité et adaptabilité.

### **3. Les exigences**

<b>Filières et cadre d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grade et filière (effectif de référence) : <b>cat. A, Attaché ou Ingénieur, Adm ou Tech.</b></li><li>• Service d'affectation :</li></ul>
<b>Connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du domaine de compétences du service ; définir les orientations et priorités des élus et décideurs ; utiliser la méthodologie et les outils d'analyse et de diagnostic.</li><li>• Comprendre les instances et processus de décision de la collectivité ; mobiliser les techniques de communication et de négociation.</li><li>• Appliquer les principes fondamentaux du domaine de compétences ; mettre en œuvre les techniques de recherche documentaire, de recueil et de traitement de l'information.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les procédures administratives ; respecter les règles budgétaires et comptables.</li> <li>• Utiliser les méthodes et outils de gestion du personnel ; mobiliser l'offre de formation interne et externe ; mettre en œuvre les techniques et procédures d'évaluation.</li> <li>• Appliquer les principes et modes d'animation du management opérationnel (diagnostiquer, définir et piloter un projet de service).</li> <li>• Mobiliser les méthodes et outils du management par projet et objectifs ; appréhender les notions de psychologie ; mettre en œuvre les techniques de résolution de conflit et de médiation.</li> <li>• Utiliser la méthodologie et les outils d'évaluation des politiques publiques.</li> <li>• Appliquer la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.</li> <li>• Maîtriser les dispositifs législatifs, réglementaires et financiers relatifs à l'urbanisme, à l'aménagement et à l'action foncière.</li> <li>• Conduire un projet de consultation et de concertation.</li> <li>• Maîtriser les procédures administratives et réglementaires liées à la commande publique et à la conduite de projets.</li> <li>• Diriger un projet et manager une équipe projet.</li> <li>• Maîtriser les outils bureautiques et géomatiques.</li> </ul>
<b>Expérience :</b>	- 5 années d'expérience dans le domaine de l'aménagement de l'espace
<b>Formation :</b>	- Bac +5 urbanisme ou aménagement de l'espace (souhaité)

**Modalités de candidatures – composition du dossier :**

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Dernier arrêté de carrière (si statutaire)

Toutes les candidatures devront être adressées avant le **19/06/2026** à : [candidatures@ca-ajaccien.fr](mailto:candidatures@ca-ajaccien.fr)